

Qu'est-ce que l'Inp ?**Devenir conservateur du patrimoine**

Concours de recrutement
Formation des conservateurs
Élèves et anciens élèves

Devenir restaurateur du patrimoine**Formation permanente****International****Recherche, colloques et éditions****Ressources documentaires**[Agenda](#)[Lettre d'information](#)[Presse et communiqués de presse](#)[Flux RSS](#)[Marchés publics](#)[Offres d'emplois](#)

» Accueil » Devenir conservateur du patrimoine

Devenir conservateur du patrimoine

**DÉCEMBRE 2011**

« Mois précédent

Mois suivant »

7 et 8 décembre 2011

Les élèves conservateurs territoriaux du patrimoine participent aux Entretiens territoriaux de Strasbourg (ETS)

9 décembre 2011

Concours des conservateurs du patrimoine Résultats d'admission des concours des conservateurs du patrimoine 2011

Jusqu'en janvier 2012

Actualité de l'Inp

Jusqu'au 9 janvier 2012 - Appel à candidature : Prix Nicole pour les thèses en histoire de l'art

Les conservateurs constituent un corps de la fonction publique de l'Etat, un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale, et un corps de la Ville de Paris.

Placés au sein ou à la tête d'institutions patrimoniales, les conservateurs du patrimoine ont pour mission d'étudier, de classer, de conserver, d'entretenir, d'enrichir, de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine. Ils en favorisent le partage avec les publics les plus larges. Ils participent et veillent à l'approfondissement de la recherche scientifique appliquée au patrimoine.

Recrutés par l'Inp sur **concours** dans cinq spécialités - archéologie, archives, monuments historiques et inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel - les élèves conservateurs suivent dans l'établissement une formation de 18 mois les préparant à leur futur métier.

La formation est également **ouverte aux élèves étrangers** qui peuvent suivre tout ou partie des enseignements.

Lire aussi

[Présentation générale de la formation \(PDF\)](#)



[Contact](#) [Plan du site](#) [Aide](#) [Crédits](#)

Qu'est-ce que l'Inp ?**Devenir conservateur du patrimoine****Concours de recrutement**

- Concours externes
- Concours internes
- Classe préparatoire intégrée
- Admission d'élèves étrangers
- Formation des conservateurs
- Elèves et anciens élèves

Devenir restaurateur du patrimoine**Formation permanente****International****Recherche, colloques et éditions****Ressources documentaires**

Agenda

Lettre d'information

Presse et communiqués de presse

Flux RSS

Marchés publics

Offres d'emplois



» Accueil » Devenir conservateur du patrimoine » Concours de recrutement

Concours de recrutement



Les concours de recrutement des conservateurs du patrimoine sont organisés par l'Inp pour le compte de l'État, de la Ville de Paris et, sur la base d'une convention avec le CNFPT, des collectivités territoriales. Les lauréats aux concours intègrent l'Institut national du patrimoine pour une formation de 18 mois.

Concours 2011

Les résultats d'admission des concours des conservateurs du patrimoine 2011

Consultez la liste des candidats admis (PDF)

Les **candidats admis sur les listes principales** doivent contacter M. David SEGUIN, responsable du service des concours, dès **lundi 12 décembre à partir de 8h15** (Tél. : 01 44 41 16 65). Ces lauréats seront reçus individuellement le jour même.

Le cas échéant, les candidats admis sur les listes complémentaires seront directement contactés par le service des concours en fonction des choix exprimés par les candidats admis sur les listes principales (entre le 12 et le 20 décembre inclus).

Les notifications de notes des candidats admissibles seront envoyées par voie postale début janvier.

Concours 2012

Les inscriptions se dérouleront **en avril** (date prévisionnelle).

Les **épreuves écrites** des concours se déroulent chaque année entre fin août et début septembre à Paris et dans les centres d'épreuves en Outre-Mer.

Les **épreuves orales** ont lieu à Paris entre fin octobre et début décembre de chaque année.

En savoir plus

Contacts

Pour tout renseignement complémentaire sur les concours de recrutement, vous pouvez contacter le bureau des concours des conservateurs du patrimoine : concours.conservateurs@inp.fr

Pour tout renseignement complémentaire sur le concours de conservateur territorial du patrimoine et la formation des conservateurs territoriaux du patrimoine, vous pouvez consulter le site de l'Institut national des études territoriales :

www.inet.cnfpt.fr

